

L'Agence souhaite soutenir des actions innovantes en faveur des personnes précaires et en situation d'exclusion

Dans le cadre de la mise en œuvre de son deuxième PRAPS, l'ARS Île de France fait le choix de lancer en 2018 un programme d'actions innovantes en direction de publics très démunis selon trois thématiques:

1 – L'exploration du champ de la médiation en santé

Enjeux

Les personnes les plus démunies restent confrontées à des difficultés dans l'usage des services de santé, dans la compréhension du système, des pratiques des professionnels du soin et dans l'observance des soins qui leur sont prodigués. L'intervention de médiateurs en santé est une modalité d'accompagnement intéressante, qui peut permettre à ces populations d'accéder à la prévention et aux soins. La HAS a élaboré un référentiel de compétences, de formation et de bonnes pratiques. Mais cette approche, promue dans le PRAPS, et dans la loi de modernisation de notre système de santé, est aujourd'hui insuffisamment investie dans une démarche d'ensemble visant à couvrir plusieurs champs tels que la prostitution, le VIH, la tuberculose, la santé mentale, les bidonvilles.

Objectifs :

Il est question d'élaborer et de mettre en œuvre des dispositifs expérimentaux de médiation en santé dans un cadre de coopération d'acteurs, au sein de territoires et en direction de publics cibles, qui serviront de référentiel d'action pour les acteurs en région.

2- La promotion du repérage précoce des personnes en difficultés à accéder au système de santé et/ou à se maintenir dans un parcours de santé, et de l'accompagnement au démarrage de cette prise en charge.

Enjeux

Lors des travaux d'élaboration du PRAPS, les opérateurs ont partagé le constat de la persistance de difficultés d'accès aux droits et aux soins, par exemple pour les personnes migrantes nouvellement arrivées, et l'existence de nombreuses situations de renoncement aux soins (dont bucco-dentaires, ophtalmologiques, gynécologiques ou psychiatriques). Sont évoquées des raisons à la fois d'ordre économique (du fait de l'absence totale ou partielle de couverture maladie) mais aussi de méconnaissance voire de défiance vis-à-vis du système de soins, de raréfaction de l'offre accessible en secteur 1, de délais d'attente, de difficultés d'accès aux transports... Il a été aussi souligné l'insuffisance d'information des professionnels du sanitaire et du social, sollicités en première ligne, sur les dispositifs et les acteurs ressources/sociaux de proximité, freinant ainsi leur mobilisation pour effectuer à leur niveau un tel repérage.

Des outils existent ; C'est pourquoi l'Agence souhaite renforcer, en les systématisant, le repérage précoce et l'accompagnement des situations à risque élevé de renoncement aux soins. Elle a la volonté de rendre davantage lisibles les droits et les ressources de proximité mobilisables pour en améliorer l'accessibilité des personnes repérées. Il s'agit en particulier d'améliorer les modalités d'orientation des personnes rencontrant des situations problématiques de santé et/ou d'ouverture des droits ainsi que les possibilités locales d'actions d'éducation à la santé et de prévention. Cette initiative vise par ailleurs à promouvoir et de soutenir les initiatives qui permettent de trouver des solutions à certains freins et de renforcer les leviers propres au territoire à partir des constats effectués à travers ce travail.

Objectif :

Mettre en place au sein ou en lien avec des associations (par exemple dans des lieux de distribution alimentaire, dans le cadre de maraudes) un dispositif, repérage précoce systématique et d'accompagnement des personnes en besoin de soins, intégré dans une dynamique territoriale de santé.

Ce dispositif sera élaboré en lien avec les différents acteurs locaux et dans un esprit de co-construction, afin de travailler sur les difficultés rencontrées, les points d'appui et les solutions innovantes à mettre en place.

Le promoteur devra avoir recours à des outils validés de repérage, utilisables au quotidien, permettant de déceler les besoins de santé, les difficultés d'accès au système de santé et les renoncements aux soins. Il s'appuiera sur les dynamiques de coordination existantes. Une analyse partagée entre les acteurs des données d'observation recueillies lors du repérage et de l'accompagnement, devra être faite dans un objectif d'amélioration de l'accès aux droits, à la prévention et aux soins, qui fera lui-même l'objet d'une évaluation à partir d'indicateurs probants.

3 – Le développement d'actions innovantes de « aller-vers » auprès des populations démunies les plus éloignées du système de santé

Enjeux

Le concept de « aller-vers » désigne un mode opératoire où le professionnel de santé fait la démarche de se rendre directement dans les lieux fréquentés par les publics en besoin de soins mais éloignés des dispositifs de santé. L'objectif est d'établir une relation de confiance avec les personnes rencontrées, puis de les informer, de les aider à exprimer une éventuelle demande de soins, d'identifier les renoncements aux soins, les besoins d'accès aux droits et aux prestations de droit commun afin de les accompagner et les orienter vers les structures et dispositifs adaptés. La rue représente un espace privilégié pour de telles approches. Mais les lieux d'intervention sociale comme les accueils de jour, les endroits de distribution alimentaire ou les structures d'hébergement peuvent aussi être concernées.

L'Agence souhaite développer des approches de « aller-vers » pluridisciplinaires à partir de coopérations renforcées entre acteurs de différents champs (social, somatique, santé mentale, addictions, adultes et enfants - à l'exemple de maraudes communes sociales/CAARUD et CAARUD/EMPP). Et, plus largement, à travers des démarches de recherche-action, il s'agit aussi capitaliser les bonnes pratiques.

Objectif :

Elaborer et développer des démarches de aller-vers innovantes selon une méthode de recherche-action.

Le promoteur devra adopter, dans sa démarche les recommandations suivantes comme la bonne identification des acteurs clés de coordination au sein du territoire, la présence d'un comité de pilotage ouvert aux partenaires et aux tutelles, une approche formalisée du respect de la confidentialité des données régie par les textes, l'utilisation d'outils de reporting s'appuyant sur une méthode d'évaluation avec des indicateurs probants. Ces recommandations sont issues d'un état des lieux des actions aller – vers à destination des personnes en grande précarité réalisé en 2017 (pour plus d'information, n'hésitez pas à vous rapprocher de la Cellule Précarité via le lien suivant ars-idf-acces-aux-soins-praps@ars.sante.fr.)